

COLLECTE SPECIFIQUE DE L'AMIANTE

LE PAYS D'AIX S'ENGAGE !

Issus de broyages de roches minérales, l'amiante a été inclus dans de nombreux matériaux de construction, comme le ciment pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997 mais il subsiste encore beaucoup de matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments.

L'élimination de l'amiante nécessite donc la plus grande prudence. Le Territoire du Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille-Provence propose pour les particuliers, un service de collecte en déchèteries.

Déchets acceptés

Plaques ondulées et ardoises en fibrociment :
15 m2 maximum par apport et par foyer
Canalisations et tuyaux en fibrociment
Bacs horticoles

Déchets refusés

Amiante libre et friable (flocages, calorifugeages, dalles)
Pour ce type d'amiante il faut faire appel à une société spécialisée.

Précautions à prendre

Porter des EPI (masque anti poussières FFP3, gants, combinaison étanche jetable)
Mouiller les déchets d'amiante afin d'éviter l'envol de poussières
Démonter les pièces sans les casser, percer ni scier
Conditionner les déchets sous film (ou sac) plastique transparent avant le transport
Privilégier le transport en remorque

Télécharger votre application :

<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/appli-nos-dechets>



Organisation de la Collecte

La collecte est organisée sur 4 déchèteries : **Pertuis, St Cannat, Rousset et Vitrolles.**

3 collectes par an par déchèterie (consulter le calendrier prévisionnel sur www.paysdaix.fr)

Tout dépôt doit être précédé d'une prise de rendez-vous auprès de la Direction Traitement des déchets au 04 42 91 59 79

Se munir d'un justificatif de domicile

Il est plus prudent de venir accompagné afin de décharger les déchets plus facilement.

CALENDRIER 2021

Pertuis

13 février / 22 mai / 9 octobre

Rousset

30 janvier / 17 avril / 25 septembre / 11 décembre

Saint-Cannat

9 janvier / 3 avril / 11 septembre / 27 novembre

Vitrolles

13 mars / 12 juin / 6 novembre

Retrouvez les dates et toutes les infos sur notre site : <https://www.agglo-paysdaix.fr/actualites/a/detail/elimination-de-lamiente-collecte-dans-quatre-decheteries-2781.html>